

4 Allée Jacques Brel  
78 280 Guyancourt

01.30.64.09.56

[0781655a@ac-versailles.fr](mailto:0781655a@ac-versailles.fr)

Copie pour information à :

- IEN Guyancourt
- Mairie
- Enseignants
- Fédérations

### Présents :

Municipalité : Mme Chauvineau

Enseignants : Mmes Andréutti, Garrel, Joalland, Faivre-Pierret et M. Chambrette

Représentants des parents d'élèves : Mme Mollière (FCPE) - Mme Villette-Oden et Mme Jacob (PEEP)

Excusés : Mr Puzin, inspecteur de l'Education Nationale  
M. Michel (FCPE)

Le compte rendu est rédigé par la directrice et après accord des enseignants et représentants de parents sera affiché sur papier à l'entrée de l'école et mis en ligne sur le site Internet <http://www.mat-cocteau-guyancourt.ac-versailles.fr/>

**Toute famille souhaitant l'avoir sur papier pourra en faire la demande auprès d'une enseignante.**

Une confirmation de lecture est demandée aux parents par l'intermédiaire des cahiers de liaison. Il est important que les parents puissent lire le compte rendu du conseil d'école.

*Remarque :*

*La séance est ouverte à 18h00. Clôture de la séance à 20h00.*

## I. Vie de l'école

### ✓ Equipe enseignante :

Andréutti Patricia : directrice et enseignante de la classe des petits et grands

Faivre-Pierret Emilie : décharge de Mme Andréutti (pour sa décharge de PEMF)

Garrel Catherine : enseignante de la classe de petits et tout-petits.

Joalland Amandine : enseignante de la classe des petits et moyens.

Chambrette Gilles : décharge du mi-temps de Mme Joalland

### ✓ Point sur les effectifs :

Il y a actuellement 70 élèves inscrits.

La répartition est la suivante :

TPS/PS : (Mme Garrel) 15 TPS et 9 PS (17 présents – 1 entrée différée en novembre – les autres prévus pour une entrée différée ultérieure)

PS/MS : (Mme Joalland) 5 PS et 19 MS

PS/GS : (Mme Andréutti) 5PS et 17 GS

1 départ en octobre (PS) et 1 arrivée en novembre (MS)

L'école compte 2 ATSEM : Isabelle Le Ny et Evelyne Pirotais. Evelyne travaille essentiellement avec les classes de PS/GS et PS/MS. Isabelle travaille essentiellement avec la classe des petits / tout-petits sur le temps scolaire et l'après-midi sur le temps de la sieste, avec les GS. Elles encadrent les enfants sur le temps périscolaire également (accueil du matin et cantine).

L'école ne dispose plus de l'EVS (emploi de vie scolaire) ; car Françoise Lemoigne a été destituée de son poste sur notre école fin octobre 2017.

Cette personne supplémentaire sur l'école était une aide notable dans l'encadrement à la fois pour les enseignantes et les enfants. Ne pouvant plus assurer l'ouverture et la fermeture du portail le matin et la surveillance, les horaires devront être respectés de manière plus scrupuleuse par les parents.

Les parents élus proposent de faire une carte collective (enfants et parents) pour remercier Françoise de ses services.

✓ Elections

Taux de participation : 46,09 %

## **II. Fonctionnement de l'école**

1) Projet d'école : un projet d'école a été mis en place sur cinq ans, en collaboration avec l'école élémentaire, pour la période 2015-2020.

Nous avons gardé les trois objectifs prioritaires : la maîtrise du langage et de la langue française, les mathématiques, et la culture.

### Volet artistique :

Décloisonnement GS / élémentaire : découverte d'un artiste ou d'une technique le lundi après-midi (fréquence d'une fois par mois).

Décloisonnement chorale des GS avec les CP/CE1 de Desnos le mercredi matin.

### Maîtrise du langage et de la langue française :

Projet annuel final sur le cirque (période 4 et 5)

Poursuite du prêt de livres par la bibliothèque de l'école

### Mathématiques :

Jeux mathématiques : projet d'école maternelle

### Travailler ensemble :

- Travailler entre enseignants :

Remédiation du classeur de suivi des apprentissages qui se veut être un outil commun sur tout le cycle et lisible par les enfants et les parents

Progression commune dans le domaine de « agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique ». L'école remercie la mairie pour le traçage des routes et jeux de cour, pour notre cycle « vélos ».

Décloisonnement dans le cadre du projet d'école avec l'élémentaire (volet artistique)

- Travailler avec la commune :

Un spectacle offert pour chaque classe par la mairie.

Thématique sur le goût : organisation d'un petit déjeuner par la commune en partenariat avec la SOGERES pour la classe de GS, suivie d'une sortie à la ferme de Thiverval-Grignon sur « l'énergie dans mon assiette » (GS uniquement).

Prêt de livres par le CRPE de la médiathèque Rousselot de la ville.

- Travailler et échanger avec les parents :

Invitation sur un temps « goûter » confectionné par les enfants.

Deux Journées portes ouvertes pour consulter les cahiers de suivi des apprentissages et discuter avec les enseignants, en janvier et en juin.

2) Projets de l'année : jeux mathématiques (journée jeux avec les familles en fin d'année) - le cirque (sortie de fin d'année) – jardinage (projet difficilement envisageable depuis la suppression de notre EVS)

Les parents d'élèves nous suggèrent de contacter les services compétents pour obtenir éventuellement une personne sous contrat « aide en service civique ».

3) Décloisonnements :

- **En arts visuels** : décloisonnement qui concerne les classes de la GS au CM2. Il a lieu le lundi après-midi, une fois par mois. Chaque enseignante présente un artiste et propose un atelier et une technique artistique. Patricia et Catherine prennent en charge un groupe de 16 élèves (GS et élémentaire confondus).

- **En chorale** : Patricia décloisonne avec les CP/CE1 de l'école Desnos.

#### 4) APC (Activités pédagogiques complémentaires) :

elles ont lieu le mardi de 13h00 à 13h30 et s'organisent sous forme de petits groupes et sur différents objectifs. Pour cette première période, seuls les grands étaient concernés (renforcement en graphisme avec Amandine). Les MS seront pris durant cette 2<sup>ème</sup> période (renforcement en langage avec Amandine). Catherine pratique ses APC en élémentaire (CP ou CE1)

### **III. Vote du règlement intérieur**

- ✓ Changement : changement des terminologies « enseignantes » en « enseignant(e)s ». Suppression d'informations concernant le règlement du périscolaire (7) et précision d'une interdiction de stationner aux abords de l'école en période de plan vigipirate (5).
- ✓ Vote du nouveau règlement à l'unanimité

### **IV. PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**

Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) a pour objectif de nous préparer face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur externe à l'établissement (tempête, nuage toxique, attentat...) ou d'une intrusion. Il faut assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et appliquer les directives des autorités. Des exercices de simulation sont réalisés chaque année, comme les exercices d'évacuation incendie, que nous faisons chaque trimestre.

Le dernier exercice a eu lieu le 13 octobre 2017 : intrusion pendant le temps de classe. Les enfants se sont cachés dans la classe le plus rapidement possible et dans le calme. Ils ont maintenu une situation silencieuse de 5 minutes. Chaque scénario suppose une situation et des attitudes en adéquation (se cacher ou s'échapper).

Le prochain PPMS est prévu le 23 mars. Nous ne connaissons pas encore ni les horaires ni la nature de l'évènement, mais cela peut concerner une heure d'entrée, une heure de sortie... Dans ce cas, il est impossible aux parents de récupérer ou déposer leur enfant, d'entrer ou de sortir de l'école.

Si vous voyez une affiche sur la porte d'entrée indiquant l'application du Plan Particulier de Mise en Sûreté, cela signifie que nous sommes en confinement et qu'il faudra attendre la levée du dispositif pour récupérer ou déposer votre enfant.

Lors du déclenchement d'un PPMS, il ne faut pas téléphoner à l'école, afin de ne pas encombrer les lignes téléphoniques et permettre l'organisation d'éventuels secours. Un livret dédié aux parents est disponible sur internet pour en parler avec les enfants.

### **V. Bilan de la coopérative de l'école.**

La coopérative de l'école permet de financer l'achat de matériel pédagogique, des spectacles, des sorties, la cotisation OCCE, les frais bancaires (!!), l'assurance de l'école, des achats ponctuels pour certaines activités spécifiques de classe (cuisine, fournitures pour la fête des mères et des pères ...) Elle n'est pas obligatoire et à discrétion. Nous remercions les parents ayant eu la gentillesse d'y participer.

Année 2017-2018 : après clôture des comptes le 31 août 2017, nous disposons de 997,11 € sur le compte courant. Après le versement des cotisations à l'OCCE, le paiement des frais bancaires (15€) rétroactifs, l'achat de jeux de cour et autres (43€) et l'enregistrement des participations des familles (1030 €) notre coopérative scolaire présente un solde de 1934,11 €.

Les comptes de coopérative sont vérifiés une fois par an par les enseignantes, des parents d'élèves et par l'OCCE.

### **VI. Evénements ou projets**

- 1) La classe de PS/MS a fait une sortie « cueillette de feuilles et observation » le lundi 6 novembre (9h -10h)

- 2) Photographie : le 14 novembre en matinée, le photographe interviendra sur le groupe scolaire pour réaliser les photos individuelles et/ou fratrices et photo de groupe.
- 3) Petit déjeuner organisé dans la cantine de l'école le 23 novembre pour la classe de GS/PS.
- 4) Goûter avec les familles le 24 novembre à partir de 16h00.
- 5) Sortie à la ferme de Thiverval-Grignon (« l'énergie dans mon assiette ») pour les GS, le 05 décembre (matin)
- 6) Spectacle offert par la mairie pour chaque classe. Les dates et heures seront précisées dans le cahier de liaison : « Pas de loup » pour les PS/MS (en mars), « Trajectoires » pour les PS/TPS et PS/GS (13 décembre)
- 7) Fête de Noël le mercredi 20 décembre (matin) : nous ferons un goûter avec tous les enfants de l'école pour fêter Noël et déballer les cadeaux de chaque classe (achetés sur les crédits Noël alloués par la mairie). Une participation culinaire (gâteaux, friandises, boissons...) sera demandée aux familles.
- 8) Portes ouvertes : une rencontre parents/enseignants est prévue 2 soirées en janvier, de 16h15 à 17h45 Les familles pourront consulter le livret de suivi des apprentissages de leur enfant.
  - PS/TPS : les 15 et 16 janvier
  - MS/PS : le 16 janvier et le 18 janvier
  - GS/PS : les 15 et 16 janvier
- 9) Une autre rencontre sera organisée en juin et sur rendez-vous.
- 10) Piscine pour les GS : les vendredis matin (bus à 9h00 / séance 9h40 – 10h20) du 03 avril au 29 juin. L'encadrement de cette activité nécessite la présence de 2 parents : un parent qui va dans l'eau et qui doit donc passer un agrément (date à confirmer) et un parent qui aide à l'habillage.

## **VII. Questions diverses**

- Semaine aménagée : la question n'étant pas à l'ordre du jour aucune réponse ne peut être apportée à ce jour.
- Fonctionnement de la coopérative entre les classes : selon les textes de l'OCCE tout est reversé sur le compte de l'école et une somme convenue lors d'un conseil de coopérative est allouée pour chaque classe de manière égalitaire.
- Fête d'école : date encore non définie
- Fonctionnement en double niveau dans toutes les classes : bonne coopération et bonne intégration des petits dans les classes de grands et moyens.

### **PROCHAINS CONSEILS D'ECOLE**

Vendredi 02 Février de 18h à 20h - Vendredi 15 juin de 18h à 20h

Le 13/11/2017, Mme Andréutti, directrice de l'école Jean Cocteau

